

## COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

Date de la convocation du Comité syndical : 15 janvier 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 4

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi vingt-cinq janvier, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est rassemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

**Étaient présents** : Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Nicole BELLANGER, Alain ANCEAU, membres titulaires, Philippe BOURLIER, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

**Représentés par pouvoir** : Cédric DE OLIVEIRA, membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU.

**Absents excusés** : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Solène ETAME NDENGÉ, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, membres suppléants

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole BELLANGER

**Session ordinaire**

-oOo-

Madame Dominique SARDOU, Présidente du Syndicat, ouvre la séance à 10 heures 00 et dans l'attente de l'arrivée de Monsieur Alain ANCEAU, Conseiller Départemental, accueille avec plaisir Monsieur DESROSIERS, nouveau membre suppléant du Comité Syndical siégeant au titre de représentant du Conseil départemental.

Madame SARDOU présente ses vœux aux membres de l'assemblée et souhaite également la bienvenue à Monsieur BAUDET, Conseiller aux Décideurs Locaux récemment désigné en lieu et place de Monsieur CLÉMOT, ce dernier ayant pris la fonction de Comptable Public de la Trésorerie de Joué-les-Tours.

Madame la Présidente invite chaque participant à prendre connaissance du rectificatif déposé sur table concernant différents points présentés à l'ordre du jour.

Monsieur ANCEAU, Conseiller Départemental rejoint l'assemblée et Madame la Présidente constate que le quorum est atteint. Il est procédé à un tour de table permettant à chacun de se présenter.

Monsieur CORTECERO, Directeur Général des Services de la ville de Fondettes, Monsieur THIOT, Responsable de production de la cuisine centrale de Fondettes et Madame DE VALBRAY, Directrice du Syndicat, sont également présents.

Monsieur PERDEREAU, DGAT du Conseil Départemental ainsi que Madame TREFOU du service Éducation du Conseil Départemental sont excusés. Monsieur Grégory BEBLO, référent technique privilégié des collèges, en journée d'immersion sur le site de restauration « Collège Jean Roux / Ecole Gérard Philipe » est également excusé.

Le comité syndical désigne Madame Nicole BELLANGER en qualité de secrétaire de séance.

**Le déroulé de réunion est projeté en séance via un powerpoint.**

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Comité Syndical du 04 décembre 2023 à l'approbation des membres du Comité. Excepté Monsieur DESROSIERS qui s'abstient car absent lors de cette séance, les membres du Comité l'adoptent à la majorité.

-----

## 1. Donner acte de la Présidente au comité syndical

Conformément à la délibération du Comité syndical du 21 juillet 2021, Madame la Présidente donne acte de la décision prise dans le cadre de la délégation du Comité syndical depuis le dernier comité organisé le 04 décembre 2023 :

| N°          | DATE     | SERVICE ET OBJET DE LA DÉCISION                                                                                                                                                                 | Coût T.T.C.<br>/an |
|-------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| DC2023SMR17 | 28/11/23 | Contrat d'analyses en hygiène alimentaire (autocontrôles) et surveillance des légionelles des réseaux d'eau chaude sanitaire de la cuisine centrale de Fondettes passé avec la société INOVALYS | 3 444,56 €         |

## 2. Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.)

Madame la Présidente expose la nécessité de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) dans le cadre du passage à la nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce règlement, valable pour la durée de la mandature, doit notamment :

- décrire les procédures budgétaires et comptables en précisant notamment leurs modalités d'application au sein du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale,
- créer un référentiel commun, une culture de gestion propre au Syndicat Mixte,
- rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes,
- formaliser et sécuriser le dispositif des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) dont le Syndicat Mixte pourrait être amené à utiliser.

Le Règlement Budgétaire et Financier qu'il vous est proposé ici d'adopter reprend les mentions évoquées ci-avant en les adaptant au contexte du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes et précise également la définition de règles de gestion mises en œuvre par le Syndicat Mixte, notamment au travers son logiciel de gestion financière.

**Madame la Présidente précise que ce document a été annexé à la note de synthèse transmise en amont de cette séance.**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération,
- donne tout pouvoir à Madame la Présidente ou son représentant pour la bonne exécution des présentes,
- dit qu'un exemplaire de la présente sera adressé :
  - à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
  - à Monsieur le Comptable publique,
  - à la direction du Syndicat Mixte.

### 3. Définition du coût de revient 2024 des repas pour les collectivités adhérentes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** le coût de revient 2024 du repas produit par le Syndicat Mixte pour chaque convive selon le tableau présenté :

Amortissement déduits : les coûts de revient 2024 définitifs sont les suivants :

| CONVIVES         | CD 37   | MAT    | PRIM   | PAD    | CRECHE | ENSEIGNANTS |
|------------------|---------|--------|--------|--------|--------|-------------|
| EFF. PREVISION . | 151 450 | 33 400 | 50 320 | 15 330 | 13 600 | 740         |
| ALIMENTAIRE      | 2,37    | 1,97   | 2,35   | 3,77   | 1,62   | 3,27        |
| DEP GEN          | 2,05    | 2,09   | 2,09   | 2,03   | 2,13   | 2,09        |
| DEP SPECIFIQUES  | 0,22    | 0,22   | 0,22   | 2,48   | 0,43   | 0,21        |
| TOTAL            | 4,64    | 4,28   | 4,66   | 8,28   | 4,18   | 5,57        |

**Madame la Présidente souligne le travail constructif réalisé auprès des trois collèges, ce résultat est principalement dû à la bonne entente avec les gestionnaires de chacun des sites.**

**Madame SARDOU signale que ces coûts de revient 2024 sont impactés par la forte inflation liée aux denrées alimentaires ainsi qu'aux frais énergétiques et rappelle qu'une demande dérogatoire et exceptionnelle de virement entre sections sera prochainement transmise à Monsieur le Directeur de la Direction Générale des Finances Publiques.**

### 4. Tarification différenciée des repas 2024 – Participation des collectivités

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** les contributions 2024 en fonctionnement émanant des collectivités adhérentes au syndicat mixte selon les modalités reprises ci-dessous :

|                | CD 37  | VILLE DE FONDETTES |        |        |        |             |
|----------------|--------|--------------------|--------|--------|--------|-------------|
| CONVIVES       | CD 37  | MAT                | PRIM   | PAD    | CRECHE | ENSEIGNANTS |
| FONCTIONNEMENT | 1,77 € | 4,28 €             | 4,66 € | 8,28 € | 4,17 € | 5,57 €      |

**ACTE** le prix facturé aux établissements publics locaux Jean-Roux de Fondettes, Lucie-et-Raymond-Aubrac de Luynes, La Béchellerie de Saint-Cyr/Loire, à 2,87 €

**ACTE** le périmètre de production suivant :

Collectivité départementale : repas produits à destination des collèges,

Ville de Fondettes : repas produits à destination des écoles publiques, des personnes âgées, des commensaux adultes, des crèches, de l'accueil de loisirs.

**Madame SARDOU précise pour les nouveaux participants que ces tarifs ne sont pas les prix payés par les familles, mais bien les tarifs que le Syndicat facturera aux collectivités respectives.**

**En réponse à Monsieur DESROSIERS, Madame DE VALBRAY explique la façon dont le coût de revient pour chaque type de convives est calculé (coût alimentaire propre aux objectifs fixés distinctement pour chaque convive, charges générales, dépenses spécifiques en terme de carburant, location de véhicule et masse salariale, auxquelles s'ajoute le coût d'amortissement selon les dépenses d'investissement envisagées).**

## 5. Définition du coût de revient et tarification 2024 des formules déjeuner à destination des agents communaux

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** les contributions en fonctionnement 2024 émanant de la ville de Fondettes au syndicat mixte selon les modalités reprises ci-dessous :

| CONVIVES       | VILLE DE FONDETTES |                           |
|----------------|--------------------|---------------------------|
|                | CTM                | MAIRIE / CRECHES / ECOLES |
| FONCTIONNEMENT | 6,79 €             | 4,92 €                    |

**Madame la Présidente signale que la formule proposée aux agents communaux travaillant en mairie et crèches s'étendra aux personnels travaillant dans les écoles publiques de Fondettes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

## 6. Définition du coût de revient et tarification 2024 des repas réalisés pour l'accueil de loisirs « La Môme »

L'Association Familiale intervient dans le domaine périscolaire et extrascolaire. Elle propose notamment un accueil de loisirs (A.L.S.H) assuré au sein du bâtiment communal « La Môme ».

L'intérêt général a donc conduit le Syndicat mixte à intervenir dans la production et la livraison régulière de repas les mercredis et durant les petites et grandes vacances scolaires.

Un contrat privé de vente de repas a été signé avec cette association pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 lors du comité syndical du 04 décembre 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le tarif du repas pour 2024 à 5,00 € dans le cadre d'une prestation accordée à l'Association Familiale gérant l'A.L.S.H de la commune de Fondettes.

## 7. Définition du coût de revient et tarification 2024 des repas à l'association « Saint Vincent de Paul »

Conformément à ses statuts, le Syndicat Mixte peut assurer des prestations régulières ou ponctuelles. L'association « Conférence de St-Vincent-de-Paul » organise une fois par mois un déjeuner destiné à rompre la solitude des personnes âgées.

Au regard du caractère caritatif de cette association, un contrat privé de vente de repas a été signé avec cette association à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un an renouvelable par tacite reconduction trois fois lors du comité syndical du 04 décembre 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le tarif de facturation du repas pour 2024 à 12,35 € dans le cadre d'une prestation mensuelle accordée à l'Association « Saint-Vincent de Paul ».

## 8. Débat d'Orientations Budgétaires 2024

La Loi de programmation des Finances Publiques 2023-2027 ainsi que la loi de Finances 2024 du 29 décembre 2023 fixent les nouvelles dispositions portant sur la tenue du débat des orientations budgétaires.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus et les établissements publics des communes de 3 500 habitants et plus, le maire ou le président de l'exécutif d'une collectivité locale est tenu de présenter à son organe délibérant dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), qui doit être également transmis au représentant de l'État avec la délibération portant sur le débat.

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant la discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Pour rappel, depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, chaque collectivité concernée doit présenter ses objectifs comprenant :

- 1/ l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2/ l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- 3/ l'évolution des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

A ces dispositions, la Loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 prévoit la mesure suivante :

- 1/ Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le ROB 2024 a été remis aux membres du comité syndical avec la note explicative de synthèse lors de la convocation à la présente séance.

**Madame SARDOU précise que ces orientations sont basées sur le prévisionnel et non le réalisé 2023 qui ne peut être arrêté au stade des orientations budgétaires.**

**Elles prennent en compte les objectifs définis pour 2024 par chacune des collectivités ainsi qu'il suit :**

**Pour le département :**

- maintien de l'introduction des denrées biologiques à 37,50 % ;  
 - 12,50 % de denrées labellisées SIQO (Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine), soit 50 % des produits de qualité tels que définis par la Loi EGALIM auxquels seront ajoutés 12,5 % de denrées issues de la production locale et des circuits courts.

**Pour la ville de Fondettes :**

- maintien à 70 % d'introduction de denrées biologiques pour les écoles de Fondettes,  
 - maintien de 100 % de bio dans les crèches de Fondettes,  
 - 9,23 % de denrées labellisées SIQO, soit 79 % de produits de qualité tels que définis par la Loi EGALIM auxquels seront ajoutés 12,50 % de denrées issues de la production locale et des circuits courts.

Pour ce qui porte à l'évolution de la masse salariale, Madame SARDOU souligne la mise en stage à venir de Madame Julie BOUCHENOIRE, chauffeur livreur des repas au domicile des personnes âgées qui assure une veille évidente auprès du C.C.A.S. de Fondettes.

Par ailleurs, il est à noter que dans le cadre du maraîchage biologique souhaité sur une parcelle fondettoise, le recrutement d'un maraîcher dans le courant du second semestre 2024 est envisagé.

Les principales augmentations 2024 concernent :

- les denrées alimentaires pour lesquelles une inflation moyenne de 3,1 % est intégrée ;
- le nouveau marché conclu de location et entretien de deux véhicules neufs (avec pneumatique « toute saison » thermogomme) depuis l'arrivée des nouveaux véhicules frigorifiques en décembre 2023 (+ 40%) ;
- les dépenses de maintenance des équipements de froid et de cuisson de la cuisine centrale (près de 12%) ;
- l'inflation liée aux différents contrats de prestation tel que les auto-contrôles en hygiène alimentaire (+ 50%), ou encore les produits d'entretien, usage unique, ainsi que l'assurance statutaire dont la cotisation annuelle augmente et l'indemnisation diminue...

**Le budget prévisionnel 2024 de fonctionnement est évalué à 1 647 129,48 €, intégrant le déficit de fonctionnement cumulé 2023 estimé à – 20 189,44 € mais également la demande dérogatoire exceptionnelle de 200 000 € qui sera faite dès lors que les chiffres du Compte de Gestion 2023 seront arrêtés.**

**Prenant en considération la volonté politique de dégager un excédent de fonctionnement d'environ 60 000 € et afin de couvrir l'augmentation conséquente des dépenses, cela représente une augmentation de 101 706 € des prévisions en dépenses de fonctionnement par rapport à 2023 (+ 6,85 %).**

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2024-2026, Madame SARDOU attire l'attention des membres du comité sur l'étude proposée propre à l'accompagnement souhaité auprès d'un organisme spécialisé en installation maraîchère et relocalisation de l'approvisionnement biologique de la cuisine centrale de Fondettes.

Conformément à la révision des statuts de 2021 et à la volonté politique des élus, cette démarche vise à offrir une restauration durable en proposant des légumes biologiques locaux.

Le budget d'Investissement est proposé pour 413 289,56 €, intégrant l'excédent d'investissement cumulé 2023 estimé à 367 124,27 €.

Parmi les dépenses prioritaires, un reste à réaliser de 6 540 € est à noter pour ce qui concerne le diagnostic réglementaire portant sur les équipements sous pression de la cuisine centrale de Fondettes auquel s'ajouteront les travaux qui en découleront fixés à 28 000,00 €.

Après avoir exposé l'ensemble des données financières nécessaires à l'information des élus Madame SARDOU, Présidente du Syndicat ouvre le débat sur le rapport des orientations budgétaires 2024.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la tenue du débat sur les orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2024.

## 9. Ouverture anticipée de crédits sur la section investissement

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ouverture anticipée de crédits sur la section d'investissement pour l'année 2024 à hauteur de 105 000,00 € répartis ainsi :

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES – CHAPITRE 21 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                     |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| ARTICLE                                   | AUTRES IMMOBILISATIONS – CHAPITRE 21                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | MONTANT TTC         |
| 2188                                      | Petit matériel de cuisine<br>(Balance de cuisine 50 kg, socle roulant 4 et 6 roues, machine à étiquettes, bacs gastronormes et couvercles, louche, couvercles à casserole, à joint pour bac GN1/1, appareils photo, organisateur d'échantillons, rasoir à légumes, fouet, micro-onde, éplucheur à concombre sur pied, sondes laser, à piquer, casiers de lavage...). | 16 000,00 €         |
| 2158                                      | Remplacement d'une sauteuse à pression + plan travail                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 35 000,00 €         |
| 2158                                      | Remplacement de plaques électriques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 26 000,00 €         |
| 2158                                      | Travaux de mise en conformité des équipements sous pression                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 28 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>105 000,00 €</b> |

## Questions diverses

### 1. Audit Valeurs Culinaires

Mesdames TREFOU et DE VALBRAY sont en étroite collaboration afin de mettre en place le plan d'actions réalisé suite à l'audit, notamment pour ce qui se rapporte au site Collège Jean Roux / Ecole Gérard Philipe où l'organisation, sans chef de cuisine, est plus complexe.

Depuis novembre 2023, Grégory BEBLO du service Éducation du Conseil Départemental, est désigné interlocuteur technique en lieu et place de Pascal PATOUT qui conserve la partie « investissement » liée aux collèges. Dans le cadre du plan d'actions à mettre en œuvre suite à l'audit « Valeurs Culinaires », Monsieur BEBLO interviendra autant que de besoin sur le site.

### 2. Présentation des menus

Suite à l'audit précité, la présentation des menus a été retravaillée.

Il est rappelé que les menus sont à jour chaque mois aux portes des établissements scolaires (écoles, collèges), ainsi que de façon dématérialisée sur les sites internet des collèges, de la ville de Fondettes et du Syndicat de restauration.

La nouvelle présentation permet d'identifier repas végétariens, les denrées SIQO (Sigles d'Identification de Qualité et Origine : AOP, AOC, ...), biologiques, issues de la pêche durable, du circuit court, de production locale, de saison ainsi que les recettes réalisées maison (80 % au sein du Syndicat, un résultat qui a suscité l'admiration des auditeurs lors de l'audit Valeurs Culinaires).

|  <b>Semaine du 22 au 26 janvier</b><br>Collégiens                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Retrouvez les menus du Syndicat Mixte sur le site internet : <a href="http://www.syndicatrestitution37.fr">www.syndicatrestitution37.fr</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| LUNDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | MARDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                            | JEUDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | VENDREDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|  <b>Salade de riz aux haricots rouges</b> / Salade de pâtes à l'estragon<br><br><b>Nuggets de blé</b><br><br> <b>Carottes Vichy</b> / Purée aux deux choux<br><br> <b>Petit suisse aromatisé</b> / Fromage blanc sucré<br><br> <b>Kiwi*</b> / Banane* |  <b>Céleri rémoulade*</b> / Radis beurre*<br><br> <b>Filet de lieu Dugleré</b><br><br> <b>Semoule couscous</b> / Pommes vapeur<br><br><b>Coulommier</b> / Yaourt nature sucré / Bleu d'Auvergne<br><br><b>Flan pâtissier</b> / Brownies |                                                                                                                           |  <b>Salade de lentilles</b> / Taboulé<br><br><b>Rôti de porc au thym</b><br><br> <b>Purée de potiron</b> / Poêlée de navets<br><br> <b>Gouda</b> / Yaourt brassé aux fruits / Saint Nectaire<br><br> <b>Pomme*</b> / Raisin* |  <b>Chou rouge*</b> vinaigrette / Pamplémousse<br><br><b>Cordon bleu</b><br><br> <b>Spaghettis</b> / Purée de pommes de terre<br><br><b>Emmental</b> / yaourt aromatisé / Tomme noire<br><br><b>Fromage blanc à la vanille</b> / Fromage blanc au coulis de fruits rouges |
| Ces menus sont susceptibles d'être modifiés en fonction des cours et des arrivages des denrées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                            | * Aide UE à destination des écoles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|  Production locale<br> Plat végétarien                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  Plat biologique<br> Fait maison                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  Produit de saison<br> Pêche durable |  Circuit court<br> Menu à thème                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  Produit Labellisé (Égalim)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

### 3. Arrivée des nouveaux véhicules frigorifiques

Suite à l'audit précité, la présentation des menus a été retravaillée.

Suite au marché lancé le 7 juillet 2022 auprès de Petit Forestier, les véhicules frigorifiques neufs ont été livrés les 27 11 et 21 12 2023. Le marché est passé un an renouvelable trois fois, soit, jusqu'au 28/02 2027 pour un coût annuel de 28 700 € TTC.



En réponse à Messieurs DESROSIERS et BOURLIER, les deux véhicules confondus réalisent environ 20 000 km / an.

#### 4. Projet de maraîchage biologique communal

---

La phase 2 de mission d'accompagnement en installation maraîchère et relocalisation de l'approvisionnement en légumes biologiques va débuter prochainement (définition des investissements nécessaires, aide au recrutement d'un maraîcher, accompagnement technico-économique à l'installation).

La parcelle de 3000 m<sup>2</sup> cultivable située au bord de la Loire (YC 149), présente l'avantage d'avoir la présence d'un bâtiment et de forage.

Sur les préconisations de Bio Centre, le statut juridique retenu sera la régie avec l'embauche d'un maraîcher salarié du Syndicat Mixte.

Madame SARDOU précise qu'il semble que les candidats seraient davantage intéressés à devenir salarié du Syndicat Mixte en raison de la stabilité de la situation professionnelle proposée (sous forme d'activité complémentaire ou encore lissée sur une année complète).

Dès l'adoption du contrat de prêt à usage (ou commodat) par décisions du Maire de Fondettes et de la Présidente du Syndicat, une demande de certification biologique de cette parcelle en friche sera établie auprès d'un organisme agréé.

#### 5. Déjeuner en présence de parents d'élèves

---

Le 15 janvier 2024, un déjeuner était organisé en présence des parents d'élèves de l'école Camille Claudel sur le site du restaurant « la Môme ».

Après échanges, les parents d'élèves semblent très satisfaits de la restauration proposée à leurs enfants et apprécient particulièrement les denrées biologiques servies à hauteur de 70 % ainsi que les légumes provenant de l'exploitation agricole fondettoise et le respect de la saisonnalité.

La rencontre organisée entre les écoliers auprès d'un maraîcher fondettois à l'occasion de la semaine du goût 2023 a également été appréciée, ainsi que les différentes actions de lutte contre le gaspillage mises en place permettant d'obtenir des résultats plus avantageux que la moyenne nationale.

Madame SARDOU précise que des commissions « usagers » permettant d'échanger sur la restauration servie sont organisées (soit pour les collégiens, soit pour les écoliers) chaque année.

Ayant également manifesté un vif intérêt à visiter la cuisine centrale afin d'en comprendre son fonctionnement, un rendez-vous leur sera proposé prochainement.

D'autres déjeuners similaires seront organisés prochainement au sein des différents établissements scolaires de Fondettes.

#### 6. Déjeuner Conférence Saint-Vincent de Paul du 17 janvier 2024

---

Le déjeuner organisé en la présence de Madame la Présidente et Monsieur le Maire a été apprécié de tous.

Afin de pouvoir intégrer quelques convives complémentaires chaque mois, une partie de la salle de restauration Gérard Philipe va être aménagée et mise à disposition des membres de l'association qui pourront à l'avenir augmenter le nombre de convives de 8 personnes (soit, 88 personnes au total).

## **7. Étude sur l'intégration de nouveaux convives**

---

Par courrier du 23 octobre 2023, différentes collectivités environnantes ont été approchées par le Syndicat Mixte afin de leur proposer une prestation de restauration scolaire.

Parallèlement, la ville de Bréhémont nous a sollicités afin de visiter l'outil de production pour une éventuelle collaboration.

Le besoin porte sur la réalisation quotidienne d'environ 60 repas destinés aux élèves de maternelles et primaires confondus, chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La visite de la cuisine centrale en la présence des élus représentant la ville de Bréhémont est organisée le 1er février prochain.

## **8. Réalisation d'un court métrage sur la restauration**

---

A l'occasion de la cérémonie des vœux, un film sur l'élaboration des repas ainsi que l'approvisionnement en légumes de Fondettes à destination des écoliers a été projeté.

## **9. Carnet rose**

---

Madame CEYSSAT, diététicienne du Syndicat, a donné naissance à une petite Sasha le 7 décembre dernier. Son congés maternité prend fin en mars prochain.

## **10. Participation active des enfants**

---

Madame SARDOU remercie chaleureusement les enfants de Fondettes pour leur participation active aux projets liés à la restauration collective (échanges avec un maraîcher fondettois, travail par le enfants du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à l'élaboration de différents menus...

## **11. Date du prochain Comité Syndical**

---

La prochaine séance consacrée aux budgets se déroulera le 26 mars 2024, à 15H30, salle du Conseil Municipal.

La séance est levée à 11H25.

FAIT A FONDETTES, le 30 janvier 2024

Publié le 31 janvier 2024